

**PUBLIQUE FRANCAISE**  
Liberté – Egalité –Fraternité  
**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE**

**COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ**

**Arrêté n° 098 / 2024**

**ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE**

**Objet : « Noël Secret » animation place du marché occupation du domaine communal.**

Le Maire de CROUY- SUR -OURCQ,

**VU** la demande formulée par les commerçants de Crouy sur Ourcq, associés à madame Natacha CHARRIER

**VU** l'article 140 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (articles L.2131-2, L.3131-2 et L4141-2 du Code Général des Collectivités Territoriales),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 et suivants,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'une animation de Noël « Noël Secret » doit avoir lieu le jeudi 19 décembre 2024 et que le stationnement doit être réglementé pour des raisons de sécurité.

**ARRETE**

**Article 1,** Les demandeurs sont autorisés à occuper le domaine public, place du Marché, le jeudi 19 décembre 2024, à 17 heures, en respectant les mesures de sécurité nécessaires à ce type de manifestation. L'accès à l'électricité pour permettre ensuite la distribution d'un chocolat chaud , accompagné de musique sera assuré par la municipalité. Les services Techniques seront chargés de la mise à disposition d'un Barnum et de deux tables.

1.2-Le demandeur devra se conformer à toutes autres dispositions ou obligations réglementaires non prévues par le présent arrêté.

1.3 – Le demandeur ne pourra, sous peine de sanctions, occuper le domaine public communal défini ci-après qu'en possession du présent arrêté.

1.4 – Le demandeur devra afficher en permanence, visible du domaine public, le présent arrêté et les éventuelles autres autorisations, qui devront être produites à toutes réquisitions des services de Police, de Gendarmerie.

1.5 – Les lieux seront maintenus en bon état concernant la voirie et la propreté.

**Article 2 :** copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lizy sur Ourcq, Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention des Sapeurs Pompiers de Lizy sur Ourcq, aux demandeurs.

A CROUY SUR OURCQ, le 5 décembre 2024

Monsieur Hervé VANCOEN

Adjoint au Maire de CROUY SUR OURCQ

